

Réservé – Emplacement définitif

Réservé au Comité de Quartier (GP).

No Ordre :

Date :

Emplacement :

Confirmation :

Comité de Quartier du Parc de Saint Maur
14 avenue des Erables
94100 Saint Maur des Fossés

ATTESTATION - INSCRIPTION
à La Broc' du Parc

Samedi 23 septembre 2023 de 8h à 18h
Place des Marronniers
Saint Maur des Fossés

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT !

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation du véhicule :

Je réserve un emplacement **sans chaises ni table**, de (2, 4, 6 ou 8m) : m x 9 euros,

Couvert Non couvert

Ci-joint un chèque de règlement de € à l'ordre de "Comité de Quartier du Parc de Saint Maur". Banque : Chèque N° : Nom (si différent) :

Les demandes de réservation seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

Elles seront accompagnées **obligatoirement** de :

- **La présente fiche dûment remplie, datée, signée.**
- **Le chèque de règlement**
- **Une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso**
- **Une enveloppe (**FORMAT STANDARD ET AUTOCOLLANTE**) timbrée à votre nom et adresse.**

Date limite d'inscription : 9 septembre 2023

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- **Avoir lu le règlement et l'accepter.**

Date :

Signature :